

LES SYSTÈMES DE FRAUDE CARROUSEL L'expérience du Kenya

M. Stephen Kyande



“Mieux vaut échouer avec honneur que de réussir par fraude.”

-Sophocles-

CONTEXTE

- La fraude carrousel est apparue en début 2016 lorsque les autorités se sont rendu compte que des contribuables réclamaient la TVA en amont alors qu'aucun document d'achat authentique n'était présenté.
- En effet, grâce à un processus d'enquête robuste, on s'est rendu compte que certains contribuables avaient effectivement adopté comme pratique l'émission des factures fiscales.
- Cela a incité la KRA à introduire en 2019 l'autoévaluation de la TVA (VAA) en s'appuyant sur la plateforme iTax pour améliorer la conformité.

CAS DE FRAUDE CARROUSEL

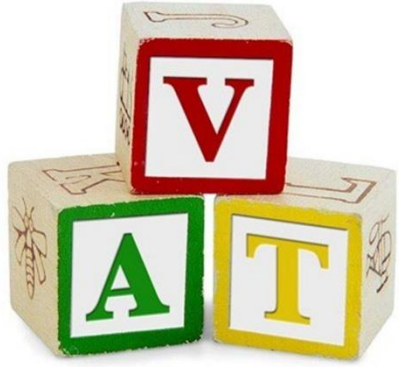
- Ouvertures de sociétés fictives par des commerçants fantômes
- Factures fictives
- Plusieurs sociétés impliquées dans l'achat de factures de crédit de taxe en amont
- Entreprises de construction réclamant des intrants sur des matières premières achetées par des clients.
- Les fabricants et la plupart des grandes entreprises vendent des factures de leurs ventes faites à des consommateurs finaux.
- Double réclamation de factures en dehors de la période de 6 mois.

Le système VAA

VAA est une solution basée sur un système qui permet de:

- détecter les incohérences entre les factures d'achat et de vente soumises dans les déclarations de TVA,
- communiquer ces incohérences à l'acheteur et au vendeur et ;
- rejeter automatiquement la taxe en amont liée aux incohérences non résolues.

Pourquoi le système VAA



- Se débarrasser de la réclamation d'intrants fictifs par les contribuables.
- Se débarrasser de la réclamation d'intrants non justifiés par les contribuables.
- Nettoyer les données et assurer des déclarations en bonne et due forme.
- Élargir l'assiette fiscale.
- Améliorer la conformité.

Comment fonction le VAA

1. Le système vérifie si la déclaration de l'acheteur correspond à la vente déclarée par le vendeur.
2. Lorsque des incohérences sont identifiées, le système envoie une notification à l'acheteur et au vendeur.
3. Le système effectue une nouvelle vérification après 15 jours et si les incohérences identifiées persistent, un rappel est envoyé à l'acheteur et au vendeur.
4. Après 15 jours supplémentaires, si l'incohérence n'est toujours pas corrigée, le système refuse la totalité de la taxe en amont en vertu des incohérences en suspens.

FONCTIONNEMENT DU VAA

6. Si, après 30 jours, le montant évalué reste impayé, des mesures d'exécution et de recouvrement de la dette entreront en vigueur.
7. Un seuil reconfigurable a été prédéfini dans le système (pour traiter les incohérences à faible risque, arrondir les erreurs, etc.)
8. Les contribuables peuvent effectuer des modifications multiples pour les déclarations de TVA VAA concernées.
9. Le système utilise la date de la facture telle que déclarée par l'acheteur pour vérifier la déclaration du vendeur correspondant, il ne s'agit donc pas nécessairement d'une correspondance mensuelle.

Problèmes et solutions liés au VAA

	Problème soulevé	Mise à jour effectuée
1.	Modification des détails de la facture pour bénéficiaire de la taxe en amont dans les déclarations lorsque la période de déclaration est supérieure à six mois.	Possibilité de déposer des déclarations modifiées avec les détails validés de la facture (numéro, NIP du fournisseur, date) par le biais du back-office (correction des données) pour les dossiers du VAA de sorte que les contribuables ne sont pas en mesure de les modifier par le biais de leur profil car le système considère qu'il y a prescription.
2.	Entrées limitées dans la déclaration Excel de TVA (50.000 pour l'ensemble des feuilles)	Augmenter la limite des entrées dans la déclaration de TVA sous format Excel à 75.000 entrées pour les feuilles "B" (Ventes générales) et "F" (Achats généraux).
3.	Caractères spéciaux dans les numéros de facture	Un plus grand nombre de caractères spéciaux sont désormais autorisés dans la numérotation des factures.

Problèmes et solutions liés au VAA

	Problème soulevé	Mise à jour effectuée
4.	Incohérences générées lorsque le numéro de facture comporte des caractères alphanumériques. Par exemple, p123 et P123	Les factures ayant le même numéro alphanumérique et dont les lettres alphabétiques sont saisies en minuscules et en majuscules par le vendeur et l'acheteur, seront validées comme étant le même numéro de facture.
5.	Incohérences générées lorsque le numéro de facture comporte des espaces en tête et en queue de page	Les factures comportant des espaces en tête et en bas de page, telles que saisies par les acheteurs et les vendeurs, seront considérées comme concordantes et ne feront donc pas partie du rapport d'incohérence généré.
6.	Une fois la déclaration soumise, les erreurs affichées sont limitées aux 100 premières.	Le nombre de lignes d'erreurs affichées lors de la soumission d'une déclaration sur iTax a été porté à 200.

Problèmes et solutions liés au VAA

	Problème soulevé	Mise à jour effectuée
7.	Erreurs dues aux chiffres arrondis	Les entrées de facture présentant des incohérences liées à des erreurs d'arrondi seront validées et ne feront donc pas partie des rapports d'incohérence générés.
8.	Longueur restreinte du numéro de facture (20 caractères maximum)	Le nombre de caractères de la colonne "facture" est passé à 40.
9	Problèmes juridiques liés au VAA et à la notion que le système fait le travail de l'autorité fiscale. (Affaire Feradon Associates Limited contre le Commissaire des impôts internes)	Modifier la loi pour exiger que la taxe en amont ne soit déductible que lorsque la taxe en amont correspondante a été déclarée par le vendeur.

SOLUTION TECHNOLOGIQUE À LA FRAUDE CAROUSSEL

- La KRA est sur le point de mettre en œuvre un système de gestion des factures fiscales (TIMS).
- **Le TIMS est une amélioration du régime ETR actuel.** Il vise à combler les lacunes résultant des faiblesses de ce régime grâce à :
 - L'intégration avec les **systèmes utilisés par les opérateurs**, c'est-à-dire les ETR, les ERP et les systèmes de point de vente (POS).
 - **La normalisation et l'authentification** des factures fiscales émises par les opérateurs de TVA en temps réel.
 - **L'intégration homogène** avec iTax.
 - **La vérification de la validité** des factures fiscales à l'usage des agents, des négociants et du grand public grâce au Tax Invoice Checker sur le portail iTax ou l'application mobile. Entre autres modules.

SOLUTION TECHNOLOGIQUE À LA FRAUDE CAROUSSEL

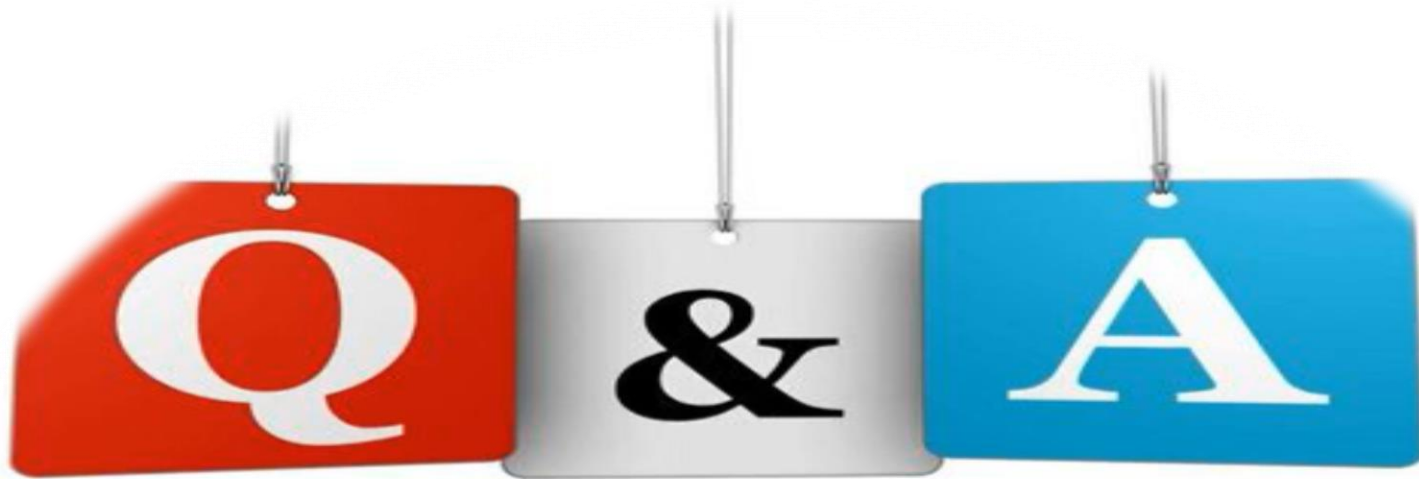
Objectif général : Augmenter la conformité à la TVA, minimiser la fraude à la TVA (VAA) et augmenter les recettes fiscales.

Cet objectif sera atteint grâce à :

- La validation en temps réel des factures aux caisses des opérateurs avant leur délivrance au client et leur transmission au système fiscal de la KRA.
- L'amélioration de la précision de la gestion automatisée des données de TVA pour les informations transactionnelles sur les achats et les ventes (afin de résoudre les divergences entre les factures).
- La minimisation de la fraude à la TVA par la vérification des données des factures.
- La standardisation des factures et des reçus fiscaux.
- La simplification du processus de déclaration grâce à la population automatique des déclarations de TVA.

SOLUTION TECHNOLOGIQUE À LA FRAUDE CAROUSSEL

- La solution ultime est un système basé sur la technologie cloud qui ne nécessite pas de gadgets, comme ceux mis en œuvre dans d'autres juridictions telles que le Rwanda.



THANK
YOU!